

Châtillon, le 28 octobre 2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN
Jeudi 09 octobre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE NEUF OCTOBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de treize, à l'école Langevin Wallon, en présence du public et sous la co-présidence de **M. JACQUOT Stéphane**, Adjoint à la Maire et désigné par Madame la Maire, et de **Mme OCAMPO Angie** conseillère de quartier élue par ses pairs, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 26 septembre 2025.

Présents : M. JACQUOT Stéphane, M. ATTAL Denis, M. BARROIN Hervé, Mme DALI Rachida, M. DESTREMAU Jean-Baptiste, Mme KITZINGER-LUTTENBACHER Catherine, M. MASSE Cédric, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, Mme SKALSKI Audrey, M. TEMPLERAUD Franck, Mme WAHL Laura,
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint aux quartiers de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
M. HANAFI Akram, Directeur des Relations avec la population, de la Démocratie locale et de la Vie associative
Mme GRÜNER, cheffe du service commerces de la ville

Absent(e)s excusé(e)s : Mme AVCI Annick, Mme SALMI Faiza.

Absent(e)s : M. ZARIOUHI Saïd.

Déroulé de la séance :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 12 juin 2025
- 2- Présentation de la programmation 2025-2026 du service culturel de la ville
- 3- Présentation de la représentante du magasin Auchan
- 4- Présentation du dispositif de la participation citoyenne par la Police nationale (en attente confirmation)
- 5- Calendrier « à date » des phases du projet des Arues
- 6- Point sur le projet immobilier (à la place de l'ancien restaurant « Le Bol d'Or »)
- 7- Nuisances des activités commerciales (occupation de l'espace public, nuisances sonores et olfactives, dépôts sauvages, respect des autorisations administratives, etc.) : exemple de la salle de danse « Studios Châtillonnais » et de « Master Poulet »
- 8- Le squat nocturne dans les installations de sport à l'angle des rues Courtois et Louveau
- 9- Point sur le suivi des signalements de l'application « Mon Châtillon »
- 10- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier
- 11- Temps d'échanges avec les conseillers de quartier
- 12- Temps d'échanges avec le public

13- Date du prochain conseil de quartier et modalités particulières de cette dernière séance en janvier-février 2026

À l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement est présentée pour être signée. Les co-présidents procèdent à l'appel des conseillers de quartier. Ils saluent les membres du conseil de quartier et le public.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal du 12 juin 2025 que les conseillers de quartier ont reçu par mail.

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des voix et il est signé par les deux co-présidents.

2- Présentation de la programmation 2025-2026 du service culturel de la ville

M. MOUTON, adjoint aux quartiers présente la programmation 2025-2026 du service culturel de la ville.

M. MOUTON liste les principaux évènements de la future saison culturelle en précisant que du fait des élections municipales les 15 au 22 mars 2026 les événements prévus après mars seront à confirmer par l'équipe municipale que les Châtillonnais choisiront :

- Festival « Tous les bruits du monde » du 10 au 12 octobre 2025, au théâtre de Châtillon avec inscription sur le site du théâtre
- Concert Trio TASIS, samedi 15 novembre 2025
- Week-end « vers les étoiles », 7 et 8 février 2026
- Printemps des poètes « Liberté, force vive déployée », Samedi 28 mars 2026
- Rendez-vous aux jardins : « La vue », samedi 7 et dimanche 8 juin 2026
 - Ludomédiathèque le 7 juin
 - Jardin de la Maison des arts le 8 juin
 - TREUIL DE LA CARRIÈRE AUBOIN 8 juin
- Été culturel 2026 :
 - Exposition de photographies : « Vivant le sacre du corps » d'Isabelle Chapuis, du 4 mai au 4 octobre 2026
 - Fête de la musique, 21 juin 2026
 - Maison des arts :
 - Après-midi festive, 21 juin 2026
 - Jardin ouvert à la Maison des Arts
 - La Ludomédiathèque dans les parcs, Juillet 2026

Une conseillère de quartier signale qu'elle n'a pas reçu le magazine municipale Châtillon Infos, elle réside avenue Saint-Exupéry. Elle souhaiterait également connaître la date d'ouverture de la ludomédiathèque.

- M. PFEIFFER'OMA précise qu'il est possible de se procurer un exemplaire du magazine à l'Espace Maison blanche ou dans tous les autres services publics de la ville, ou bien télécharger le journal sur le site de la ville.
- Il indique que la ludomédiathèque ouvrira en janvier 2026, après les vacances scolaires.

3- Présentation de la représentante du magasin Auchan

Les co-présidents introduisent la directrice du magasin Auchan de Châtillon, qui est une enseigne importante dans la vie du quartier.

Son prédécesseur avait réalisé une présentation spécifique concernant les nuisances liées à la livraison notamment le matin.

Mme Sandrine BAYLE se présente : elle est la directrice du magasin Auchan de Châtillon depuis le mois de novembre 2024. Elle a succédé à Jean TRÉGUER, qui avait beaucoup œuvré en

collaboration avec la ville pour améliorer les relations avec les riverains. Soucieuse de s'inscrire dans la continuité, elle s'est présentée au conseil de quartier afin de se faire connaître, d'écouter les habitants et de répondre à leurs questions.

Elle a également précisé qu'elle restait disponible pour toute problématique et qu'il était possible de la solliciter directement en magasin ou de demander qu'elle soit appelée si nécessaire.

M. PFEIFFER'OVA indique avoir lu dans la presse que certains magasins Auchan, notamment des hypermarchés, ont été réduits en taille, voire cédés. Il observe qu'actuellement, le secteur de la grande distribution connaît une forme de "jeu de chaises musicales". Dans ce contexte, il souhaite savoir comment se positionne le magasin Auchan de Châtillon, qui avait été désigné il y a quelques années comme le meilleur supermarché de France. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Une conseillère de quartier complète cette intervention. Elle fait remarquer que, pour un même produit, les prix pratiqués chez Auchan apparaissent souvent plus élevés que ceux d'une autre enseigne en centre-ville. Elle s'interroge sur l'origine de cette différence tarifaire.

- Mme BAYLE indique que le magasin est toujours le numéro un des supermarchés Auchan en France. Elle souhaite conserver cette place. Elle indique qu'un nouveau concurrent a ouvert depuis quelques jours, Intermarché, qui se situe à 800 mètres du magasin Auchan. Elle indique être impactée par l'arrivée de ce nouveau concurrent, avec une baisse estimée entre 5 % et 9 %. Elle souligne toutefois que son magasin conserve un atout important : une offre plus large, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires frais.
- Le magasin propose actuellement un service de « Click and Collect » (récupération de commandes prises par internet), et un « drive » (collecte d'une commande directement au véhicule) sera mis en place à partir du mois de janvier 2026. La directrice souligne que la situation est aujourd'hui particulièrement difficile pour la grande distribution, confrontée à une concurrence intense. La guerre des prix se joue désormais article par article. Elle précise que, pour de nombreux ménages français, les dépenses alimentaires représentent une variable d'ajustement. Si les clients souhaitent toujours pouvoir se faire plaisir, certains rayons subissent une baisse notable de consommation, notamment les produits ménagers, les produits d'hygiène et l'alcool. Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à leurs achats.

Elle reconnaît que les tarifs pratiqués ne sont pas alignés sur ceux de certains concurrents. Cela s'explique par le fait qu'Auchan détient aujourd'hui une part de marché relativement plus réduite que ses concurrents, ce qui l'oblige à acheter ses marchandises en plus petites quantités.

À l'inverse, des enseignes qui peuvent détenir environ 26 % de parts de marché, et peuvent négocier des volumes d'achat bien plus importants, ce qui leur permet d'obtenir des tarifs plus avantageux et, par conséquent, de proposer des prix plus bas en magasin. Pour pallier cette problématique, Auchan a créé un partenariat avec un autre acteur de la distribution pour acheter ensemble et pouvoir être plus compétitif auprès des concurrents. Elle précise qu'une baisse de prix a déjà été appliquée sur certains produits. Toutefois, il reste actuellement difficile de s'aligner sur l'ensemble des tarifs pratiqués par les concurrents.

Elle exprime l'espoir que ces nouvelles modalités d'achat du groupe Auchan auront un impact significatif sur les prix dès l'année prochaine. Elle insiste sur les points forts du magasin Auchan que sont les promotions, les produits frais toutes les semaines quasiment à prix coûtant et des produits de saison au niveau fruits et légumes et poissonnerie. C'est une manière de contrer la bataille des prix par d'autres stratégies, par des entrées de gamme plus compétitives et par toutes les promotions.

Une conseillère de quartier demande si le magasin Auchan va devenir un magasin Lidl comme elle l'a entendu récemment ?

- Mme BAYLE explique que les actualités dans la presse concernant le groupe Auchan concernent les hypermarchés. Elle indique que des réductions de surface sont prévues pour les grands hypermarchés. Autrefois, faire ses courses le samedi était perçu comme un moment agréable ; aujourd'hui, cela est devenu une contrainte pour de nombreux consommateurs.
- Dans ce contexte, la grande distribution doit se réinventer. Des travaux sont donc envisagés et les mises en avant en magasin évolueront progressivement, afin de mieux répondre aux

attentes actuelles des clients.

- Elle explique que de nombreux supermarchés ont été cédés. Une fusion avec le Groupe Casino a eu lieu, mais la plupart des magasins concernés affichaient une rentabilité négative.
- Le groupe Auchan en a repris certains, mais les a ensuite revendus à Lidl, souvent mieux positionné pour répondre aux attentes des clients. En effet, Lidl est en mesure de soumettre une offre que le groupe Auchan ne pouvait pas proposer dans ces points de vente.
- Quelques magasins passent en franchise. Les franchisés adhèrent à la culture d'Auchan qui aime les gens, aime les produits, et qui fonctionne avec un management très participatif, basé sur l'écoute, la concertation et l'implication collective.

Un conseiller de quartier trouve que le Franprix est très cher et est quasiment vide depuis l'ouverture d'Intermarché.

- M. PFEIFFER'OVA indique que des rumeurs circulent mais qu'il n'y a rien d'officiel à ce stade. Il rappelle qu'il s'agit là de la loi du commerce. Il précise que la municipalité n'était pas particulièrement favorable à l'implantation d'un nouveau supermarché, et aurait préféré un autre type de commerce, afin de mieux équilibrer l'offre commerciale locale. La mairie avait bien conscience que cette installation pouvait avoir un impact sur d'autres commerces existants. Cependant, le propriétaire du local de l'ancien Igloo n'avait reçu qu'une seule proposition, celle d'Intermarché, qui avait clairement indiqué que, dans tous les cas, un concurrent s'y installerait s'ils ne prenaient pas la place.

Un conseiller de quartier demande si par rapport à la concurrence, la fermeture d'Igloo renforce la position monopolistique de Bricorama sur tout ce qui est décoration par exemple ?

- M. JACQUOT indique que Bricorama a été racheté en 2018 par le groupement Les Mousquetaires qui possède également d'autres chaînes de magasins.

M. JACQUOT demande si Mme BAYLE constate une activité en hausse au niveau boucherie-charcuterie et poissonnerie du fait de l'absence de commerces équivalents à proximité dans le quartier.

- Mme BAYLE souhaiterait développer et communiquer sur le fait que le magasin bénéficie de la présence d'un professionnel expérimenté au rayon poissonnerie, ce qui constitue un véritable atout. Des tarifs attractifs y sont proposés, et une communication renforcée est mise en place sur ce sujet, notamment via des publications régulières assurées par le Community-manager afin d'informer les habitants du quartier.
Les rayons boucherie et poissonnerie représentent de véritables points forts pour le magasin, portés par la compétence et la qualité des professionnels qui y travaillent.

Une conseillère de quartier s'interroge sur les conséquences des prix bas pratiqués sur les produits frais : lorsque ceux-ci sont plus avantageux pour le consommateur, cela engendre-t-il une pression accrue sur les producteurs ?

- Mme BAYLE souligne qu'elle possède de nombreux partenaires agricoles et qu'Auchan met en avant les produits français. Elle précise que les négociations sont plus intenses vis-à-vis des industriels (comme dans le secteur de la biscuiterie salée ou sucrée) que vis-à-vis des producteurs. De véritables partenariats existent avec les producteurs de fruits et légumes, de viande, etc., car l'objectif n'est pas de les mettre en difficulté.
Cependant, elle reçoit fréquemment des remarques concernant la provenance des produits. Il est vrai qu'elle privilégie majoritairement les produits français, notamment pour les produits de saison, mais ces derniers sont souvent coûteux. Pour répondre à la diversité de la population, dont certains ne peuvent pas toujours se permettre d'acheter exclusivement des produits français, elle propose plusieurs gammes de prix afin de s'adapter à toutes les catégories de consommateurs.

M. PFEIFFER'OVA demande si le parking va être pourvu d'une barrière comme il en avait été question il y a quelques temps avec le précédent directeur M. TREGUER pour éviter les véhicules ventouses. Où en est ce projet et va-t-il y avoir un drive ?

- Mme BAYLE indique qu'elle a préparé des prospectus rappelant que le parking est privé

et réservé exclusivement aux clients du magasin. En effet, de très nombreuses personnes utilisent actuellement le parking pour se rendre dans des salles de sport à proximité ou pour aller travailler, ce qui détourne son usage initial.

À ce jour, le parking n'est pas saturé, mais cette utilisation abusive soulève des inquiétudes, notamment en raison de la présence d'une trentaine de voitures ventouses, qui occupent les places sur de longues durées. Un travail est en cours sur ce sujet : la démarche de traitement a été lancée et les véhicules concernés devraient être enlevés d'ici quelques mois.

Elle tient à rassurer les usagers : la volonté n'est pas de fermer ce parking avec une barrière. Des tests ont été menés sur plusieurs sites similaires, et il en ressort que l'installation de barrières décourage la clientèle. C'est pourquoi elle privilégie une démarche de prévention, en sensibilisant les usagers pour redonner du sens à l'usage du parking et préserver son accessibilité aux clients du magasin.

Mme BAYLE signale également une difficulté importante liée à la gestion du feu tricolore situé à la sortie du parking, notamment en fin de journée. La durée du feu vert est insuffisante pour permettre un écoulement fluide de la circulation, ce qui crée un véritable point de blocage.

Le soir, il est ainsi fréquent de rester bloqué jusqu'à 10 minutes à l'intérieur du parking, faute de pouvoir sortir, puis encore 20 minutes sur la voie publique en raison de l'encombrement causé par le feu rouge. Cette situation contribue aux embouteillages de la zone et génère de la frustration chez les clients, avec un impact potentiel sur la fréquentation du magasin.

Mme BAYLE travaille actuellement sur la possibilité de rouvrir et réaménager l'espace Drive (collecte de commandes directement au véhicule) afin de simplifier le parcours client. L'objectif serait que le client n'ait qu'à se garer, appuyer sur un interphone, et ses courses lui seraient directement descendues, sans avoir à quitter son véhicule.

Elle souligne que le contexte actuel de la grande distribution est difficile, avec une fréquentation en baisse dans les points de vente physiques. En revanche, l'avenir du secteur repose clairement sur le développement des services en ligne.

Des nouvelles modalités comme la livraison à domicile à la demande, le Click & Collect ou le Drive rencontrent un véritable succès, notamment auprès des jeunes générations, qui privilégient la rapidité, la praticité et la commande à distance, au détriment des courses en magasin, perçues comme chronophages.

M. PFEIFFER'OVA informe qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière entre la municipalité, le Département et la Ile-de-France mobilités/RATP concernant la gestion du système de feux tricolores sur l'ensemble de l'avenue. L'objectif était de demander certains ajustements, notamment pour fluidifier la circulation aux heures de forte affluence. Cependant, la situation est complexe, car le cycle des feux est actuellement calé sur la vitesse de passage du tramway, ce qui limite les marges de manœuvre.

Face à ces contraintes, la municipalité a sollicité une étude spécifique du département portant sur ce carrefour, afin d'évaluer les possibilités d'amélioration des flux de circulation.

Il est à noter que cet aménagement date de plus de 15 ans, soit avant la mise en service du tramway. Dès lors, il paraît judicieux de réévaluer la configuration actuelle, à la lumière de l'évolution des mobilités et des usages, pour optimiser les conditions de circulation.

M. JACQUOT souligne que c'est le département qui a la gestion des feux tricolores sur cette avenue et de manière générale sur tous les grands axes de la ville.

Il donne la parole au public pour des questions à Mme BAYLE :

Une personne du public demande s'il y aura la livraison à domicile en plus du Drive.

- Mme BAYLE indique que le service de livraison à domicile est d'ores et déjà en place. Le fonctionnement est simple : le client s'inscrit à l'accueil dès son arrivée, effectue ensuite ses courses normalement, puis laisse son caddie après le passage en caisse. Un livreur prend alors en charge les achats et assure leur acheminement au domicile du client dans un délai convenu.
- Par ailleurs, une évolution du service est prévue : à terme, il sera possible de faire ses

courses directement en ligne via le site internet et de bénéficier d'une livraison à domicile, sans avoir à se déplacer en magasin.

Ce nouveau dispositif devrait être opérationnel au premier trimestre 2026, soit 3 à 4 mois après l'obtention de l'autorisation de travaux nécessaire à sa mise en œuvre.

M. JACQUOT invite l'assemblée à poser des questions, le cas échéant, à Mme GRÜNER, cheffe du service commerces de la ville, présente ce soir.

C'est l'occasion idéale d'aborder des sujets liés à l'activité commerçante de la commune, d'exprimer des besoins, ou de poser des questions sur les projets en cours ou à venir.

Un conseiller de quartier demande s'il y a beaucoup de commerces en danger sur la commune ?

- Mme GRÜNER indique qu'il n'y en a pas plus que dans les autres communes de département. De manière générale, le commerce de proximité traverse une période difficile depuis plusieurs années, et ce bien avant la crise du Covid. Il subit des crises successives (économiques, sanitaires, sociétales) qui fragilisent durablement son équilibre. Mme GRÜNER tient à rappeler qu'elle est elle-même une ancienne commerçante, et qu'elle mesure pleinement la réalité exigeante du quotidien d'un commerçant. Elle souligne que la vie d'un commerçant est souvent marquée par des difficultés, qu'elles soient financières, administratives ou liées à la fréquentation.

C'est pourquoi elle a à cœur de travailler en lien direct avec les commerçants, afin de les accompagner au mieux, de les orienter vers les dispositifs de soutien existants, et de faire le lien avec les instances compétentes susceptibles de les aider à faire face à ces défis.

- M. PFEIFFER'OVA indique que la ville bénéficie d'une situation géographique privilégiée, située dans le sud du département le plus riche de France, et compte une population un peu plus aisée que la moyenne. Cette réalité socio-économique permet au commerce local de mieux résister aux difficultés rencontrées ailleurs dans le département. Cela se traduit concrètement par un taux de vacance commerciale parmi les plus faibles des Hauts-de-Seine, preuve que les locaux commerciaux ne restent pas inoccupés très longtemps. Ce dynamisme est illustré par l'arrivée prochaine d'un joaillier rue de la Mairie, ainsi que par l'ouverture d'une deuxième boutique de la librairie Chimère, qui proposera un concept légèrement différent de sa première adresse.

Il rappelle à cette occasion l'importance de continuer à consommer local, car c'est grâce à la fidélité des habitants que les commerces peuvent se maintenir et se développer au sein de la commune.

Un conseiller de quartier déplore une relative pauvreté de l'offre des commerces de proximité pour les gens du quartier, en particulier les commerces de bouche.

M. JACQUOT tient à souligner le travail constant de la municipalité en faveur du commerce de proximité, notamment à travers des événements organisés pour valoriser les commerçants de la ville. À ce titre, il rappelle que la Fête des Saveurs a été organisée tout récemment, par l'association des commerçants et artisans de Châtillon, l'ACAC, avec le soutien de la ville pour mettre en lumière le savoir-faire et la diversité des commerces locaux. Cet événement a rencontré un vif succès.

M. JACQUOT rappelle que, il y a deux ans, une réunion de quartier s'était tenue concernant le marché Maison Blanche du vendredi après-midi. À l'époque, un sondage avait été réalisé auprès des habitants, faisant apparaître un souhait manifeste de conserver ce marché. En réponse à cette demande, l'offre s'est diversifiée avec notamment la présence régulière d'un rôtisseur, de produits libanais, d'un food-truck proposant des pizzas, et d'autres stands répondant aux attentes exprimées par les riverains.

Mme GRÜNER indique qu'une amélioration notable a été apportée au marché Maison Blanche, notamment au niveau de l'alimentation électrique, ce qui a permis de renforcer l'offre commerciale sur place. Grâce à cet aménagement, des commerces de bouche, peuvent désormais s'implanter de façon continue les mercredis et vendredis, de 11h à 20h, offrant ainsi une présence régulière et mieux adaptée aux rythmes de vie des habitants.

Elle invite à cette occasion les conseillers de quartier à faire part de leurs retours concernant les commerces actuellement présents, mais aussi des souhaits pour l'avenir du marché et du quartier.

Ces éléments peuvent être transmis au service commerces, afin d'encourager et d'orienter le travail du prestataire en charge de l'implantation des commerçants sur le marché Maison blanche.

M. JACQUOT remercie Mme BAYLE et Mme GRÜNER pour leur présence et leur intervention à ce conseil de quartier.

4- Présentation du dispositif de la participation citoyenne par la Police nationale (en attente confirmation)

M. JACQUOT indique que la police nationale devait venir présenter le dispositif de participation citoyenne mais le commissaire de police de Montrouge a changé de poste et son adjoint, qui assure l'intérim, n'a pas pu se libérer.

M. JACQUOT réalise donc la présentation lui-même.

Il rappelle que, dans certains conseils de quartier, une volonté avait été exprimée d'adopter un dispositif de type "Voisins Vigilants", un système de veille citoyenne en matière de sécurité. Or il s'agit d'un service payant proposé par une entreprise et que L'État propose un dispositif public : la "participation citoyenne", qui repose sur un principe similaire de vigilance partagée, mais qui est gratuit et officiellement encadré par les forces de l'ordre.

Dans les faits, cette logique de participation citoyenne est déjà mise en œuvre dans les conseils de quartier, où sont régulièrement remontées les problématiques de sécurité rencontrées par les habitants. Cela permet une meilleure coordination avec les services de police et les instances municipales.

Il rappelle que la co-présidente du conseil de quartier est également membre du CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance). Cette instance stratégique regroupe l'ensemble des acteurs engagés dans la tranquillité publique, parmi lesquels :

- la maire,
- le préfet,
- le procureur de la République,
- les bailleurs sociaux,
- ainsi que les co-présidents des conseils de quartier, entre autres.

Le CLSPD constitue une véritable chaîne de coopération, permettant de faire remonter les problématiques locales de sécurité et de coordonner les actions de prévention et d'intervention à l'échelle de la ville. La participation de la co-présidente assure ainsi un lien direct entre les réalités du quartier et les instances décisionnelles.

Les problématiques rencontrées dans les quartiers sont remontées dans le cadre du CLSPD, afin de définir et ajuster un véritable plan d'action sécurité à l'échelle de la commune. Ce plan permet notamment de cibler des lieux accidentogènes ou sensibles, où des contrôles de vitesse renforcés peuvent être mis en place. Il permet aussi de réagir rapidement à certains phénomènes, comme les vagues de cambriolages constatées sur l'ensemble du territoire à certaines périodes, notamment durant l'été.

Dans ces cas, des actions spécifiques sont déployées, comme le dispositif "Tranquillité Vacances", qui permet à la police municipale d'effectuer des visites à domicile pour s'assurer qu'aucune effraction ou tentative n'a eu lieu pendant l'absence des habitants. Ces informations, transmises via les conseils de quartier, permettent également de définir plus largement la politique locale de sécurité.

Par ailleurs, les habitants peuvent eux aussi contribuer directement à cette démarche de vigilance en signalant des faits ou des anomalies via l'application de la ville, ou en contactant directement la police municipale.

Dans ce contexte, le dispositif de participation citoyenne prend toute sa dimension concrète dans les conseils de quartier, qui jouent un rôle central dans cette chaîne de remontée et de traitement de l'information.

M. JACQUOT indique que la ville a récemment été labellisée dans le cadre du dispositif de participation citoyenne, ce qui signifie qu'elle est désormais officiellement partenaire de la police nationale, aux côtés de sa police municipale. Ce partenariat formalisé témoigne de l'engagement actif de la commune en matière de prévention, de vigilance partagée et de sécurité de proximité. Cette reconnaissance sera visiblement affichée à l'entrée de la ville, afin de valoriser cette coopération renforcée et de rappeler que la commune est pleinement mobilisée pour garantir la tranquillité publique.

M. JACQUOT propose ensuite de répondre aux questions :

Un conseiller de quartier demande comment cela se passe concrètement au sujet des points de « deal »(vente illégale), comment les actions s'articulent et est-ce qu'il y a des résultats ?

- M. JACQUOT constate une augmentation des trafics de produits stupéfiants, notamment dans le secteur du métro. Cette évolution est liée à la diminution progressive du trafic de cigarettes, qui occupait auparavant une part importante de l'activité illicite dans cette zone. Désormais, des trafics de stupéfiants ont pris le relais, en particulier tôt le matin, ce qui explique la présence renforcée de la police municipale avant 8h, aux abords du métro, dans le cadre d'une stratégie de prévention et de contrôle ciblé.
- Autour du trafic de cigarettes, des trafics de stupéfiants ont également été identifiés, notamment dans le quartier Vauban. Face à cette situation, de nombreuses opérations ont été menées par la police nationale afin de limiter et désorganiser ces réseaux. Le parking Maison Blanche a également été concerné par certaines activités illicites. En réponse, il a fait l'objet d'une surveillance renforcée, à la fois par la police municipale et la police nationale, dans le cadre d'une coordination étroite entre les forces de sécurité. Ces actions ciblées témoignent de l'attention constante portée aux zones sensibles de la commune et de la volonté d'assurer la sécurité des habitants et des usagers.
- Il rappelle donc que ces opérations sont mises en place grâce aux remontées faites en conseil de quartier ou par la population directement.
- M. JACQUOT souligne qu'une coordination quotidienne est assurée entre la directrice générale adjointe des services à la population en charge de la police municipale et le commissariat de police nationale. Cette collaboration étroite permet de maintenir une veille constante et de garantir une vigilance quotidienne sur l'ensemble du territoire communal, en facilitant l'échange d'informations, l'organisation d'interventions ciblées et une réactivité accrue face aux problématiques de sécurité.

Un conseiller de quartier signale qu'il y a souvent deux véhicules stationnés, moteurs allumés, à l'angle de la petite rue près du Proxi.

- M. JACQUOT indique que la police nationale a été saisie et instruit ce sujet.

Un conseiller de quartier demande si la participation citoyenne concerne uniquement des remontées d'informations ou si elle comprend une participation active des citoyens.

- M. JACQUOT indique que le dispositif « Voisins Vigilants » peut être perçu comme une sorte de contre-police, ce qui n'est pas le cas de la participation citoyenne. Cette dernière inclut notamment les opérations « Tranquillité Vacances », la présence régulière de la police municipale sur le marché Maison Blanche tous les premiers vendredis du mois, ainsi que la possibilité pour les habitants de signaler leurs périodes d'absence afin que soit mise en place une vigilance renforcée pour lutter contre les cambriolages.
- Il s'agit de créer un maillage citoyen basé sur des vigilances locales, avec des remontées d'informations à la police municipale et nationale pour renforcer la sécurité sur des zones ciblées. La participation de chacun est essentielle, notamment en effectuant des signalements, qu'il s'agisse d'infractions routières ou d'autres faits préoccupants.

M. JACQUOT souligne que les résultats en matière de délinquance sont très satisfaisants, avec des statistiques globales en baisse.

Selon une étude de l'INSEE couvrant la période de 2016 à 2025, une nette baisse est observée. La baisse est particulièrement marquée en 2020, lors de la crise du Covid. C'est un phénomène commun à l'ensemble du territoire. Depuis, la courbe de la délinquance de la ville est inférieure à celle des autres communes du département, ce qui témoigne d'une situation sécuritaire

relativement maîtrisée.

M. MOUTON ajoute que c'est grâce à l'implication active de nos concitoyens qui n'hésitent plus à contacter la police municipale et la police nationale, que la sécurité s'améliore. Lorsqu'un fait est observé, même en cas de doute, les habitants font un signalement. Les forces de l'ordre sont attentives à tous ces signalements, qu'elles analysent soigneusement avant d'engager, si nécessaire, des actions adaptées.

M. JACQUOT rappelle le numéro de la police municipale : 01 47 46 00 00

Un conseiller de quartier demande si la participation citoyenne inclut l'application « Mon Châtillon » ?

- M. JACQUOT indique que dans l'application il existe une partie police municipale afin de signaler par exemple le stationnement gênant, abusif. Tout cela fait partie de la labellisation obtenue de l'État sur la participation citoyenne.
- M. PFEIFFER'OVA souligne que pour les vraies urgences, il faut téléphoner à la police municipale qui sera beaucoup plus réactive que par l'application.

Un conseiller de quartier demande si les signalements de déchets récurrents comme de bouteilles de protoxyde d'azote sont transmis à la police municipale via les services municipaux ?

- M. JACQUOT indique qu'une lutte est engagée contre ce phénomène national de jeunes qui consomment des gaz hilarants sans prendre conscience des dégâts sur la santé. Il évoque le décès d'un jeune, il y a un an environ, des suites d'un accident de la route alors qu'il était sous l'emprise de protoxyde d'azote.
- Il est donc important pour la police municipale de connaître les endroits où se situent ces déchets pour effectuer des actions de lutte contre la consommation de ces produits dans le secteur concerné.
- Il précise que l'équipe de nuit de la police municipale possède des feuilles de patrouilles en fonction des signalements relevés.
- M. PFEIFFER'OVA indique que l'application distribue les signalements selon leur catégorie aux services de la ville compétents. Il en est, ainsi que Monsieur HANAFI systématiquement destinataires, et ils font le lien avec la police municipale et les autres services.

Une conseillère de quartier demande si les incivilités peuvent être signalées sur l'application comme par exemple, un monsieur qui s'installe régulièrement devant la MACIF, boit plusieurs bières et laisse les cannettes.

- M. JACQUOT suggère de téléphoner à la police municipale directement. En effet, il existe un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique.
- Il souligne que devant Carrefour, des SDF connus de la ville s'installent souvent et la police municipale intervient régulièrement auprès d'eux.
- Il précise que la ville ne permet pas aux personnes sans domicile fixe de s'installer durablement dans l'espace public. Il ne s'agit pas de les chasser, mais de mettre en place des maraudes afin qu'elles soient orientées vers des centres d'hébergement d'urgence. En effet, la précarité peut s'installer très rapidement, en l'espace de deux mois, si une personne n'est pas prise en charge suffisamment tôt.

Ces dispositifs permettent de mieux répondre aux problématiques liées à la précarité. Plusieurs associations œuvrent au quotidien dans ce domaine, telles que la Croix-Rouge, la Protection civile, le Secours catholique, l'équipe Saint-Vincent ou encore les Restos du cœur. L'essentiel est que les personnes touchées par la précarité puissent retrouver une stabilité et s'en sortir.

5- Calendrier « à date » des phases du projet des Arues

M. JACQUOT poursuit l'ordre du jour en sollicitant le conseiller de quartier à l'initiative de ce point.

Le conseiller de quartier indique que depuis qu'il y a deux panneaux de signalisation dite stop dans la rue Pierre Sémaré, la circulation est plus apaisée, ralentie.

Cependant, sur le projet des Arues, selon les interlocuteurs, les phases du projet ont évolué. Initialement, les discussions devaient débuter en 2026, en lien avec une « expropriation » prévue

pour 2028. Aujourd'hui, il estime vivre avec une "épée de Damoclès" au-dessus de la tête, n'ayant plus aucun calendrier fiable auquel se référer. L'incertitude est trop grande pour lui permettre de gérer sereinement son quotidien ou de se projeter à moyen terme.

- M. PFEIFFER'OVA explique que d'une manière générale, une demande sera faite à Vallée Sud Aménagement pour refaire un courrier à l'ensemble du quartier afin d'expliquer où en est le projet. En effet, les choses avancent mais pas aussi vite que les habitants le souhaiteraient.
- Deux permis de construire ont été déposés et validés. Il n'y a pas eu de recours, ce qui est rare sur des permis de construire d'une ZAC d'aménagement. Dans une dizaine de jours, une bulle de vente d'appartements du premier immeuble situé entre la rue Louveau et l'avenue de la République, en face d'Orange Garden sera installée.
- Le second secteur, situé au niveau du triangle dit Vecteur Sud, est intégré dans un projet urbain partenarial (PUP) et ne fait donc pas partie de la ZAC. Il est important de souligner que, dans ce cadre, les promoteurs contribueront financièrement à la ZAC, à hauteur de plusieurs millions d'euros chacun.
Ces contributions permettront à Vallée Sud Aménagement de débuter l'acquisition des terrains, qui seront ensuite revendus à des promoteurs, assurant ainsi la continuité du montage opérationnel du projet.
- M. PFEIFFER'OVA souligne que tout cela prendra beaucoup de temps. Selon lui, le terme expropriation n'est pas approprié dans ce contexte, car il ne s'applique que lorsqu'aucun accord amiable n'est possible entre les parties, ce qui n'est pas le cas ici.
- L'objectif est justement d'engager le dialogue avec les propriétaires et de rechercher, avec eux, des solutions adaptées. Par ailleurs, une demande va être faite afin qu'un calendrier actualisé soit transmis aux propriétaires concernés.
- M. PFEIFFER'OVA indique que la phase 2 du projet débutera par l'avenue de la République, avant de concerter le secteur du lycée. En effet, la région n'a, à ce jour, pas prévu la construction d'un nouvel établissement, et plusieurs années de négociations en amont seront nécessaires. C'est probablement pour cette raison que Vallée Sud Aménagement ne prévoit pas, pour l'instant, d'engager de discussions avec les habitants de la rue Pierre Sémard. Néanmoins, il est tout à fait possible de solliciter un rendez-vous pour échanger sur les perspectives dans ce secteur.
- Il est également signalé que certains biens ont déjà été vendus sans avoir fait l'objet d'une préemption.

Par exemple, le propriétaire de la nouvelle salle de sport située boulevard de la Liberté a été informé, au moment de sa demande d'installation, que le local se trouvait dans le périmètre d'un plan de ZAC prévu sur une durée de 10 à 15 ans.

Il a tout de même choisi de s'implanter à cet endroit, en tenant compte de cette contrainte dans son business plan. L'amortissement de son investissement lui permettait d'envisager cette implantation sereinement.

Par ailleurs, certains appartements situés dans la ZAC ont été vendus. Vallée Sud Aménagement n'était pas intéressée par ces biens, et les acquéreurs les ont achetés en toute connaissance de cause, conscients du contexte d'aménagement futur.

- M. PFEIFFER'OVA rappelle que le but est d'accompagner et entendre les besoins de chacun.
- Ces premières constructions permettront d'élargir la coulée verte.

Une conseillère de quartier demande si la salle de sport est ouverte.

- M. PFEIFFER'OVA confirme son ouverture. Il observe qu'elle semble très fréquentée.

6- Point sur le projet immobilier (à la place de l'ancien restaurant « Le Bol d'Or »)

Le permis de construire a fait l'objet de nombreux recours, ce qui a entraîné un arrêt du projet. Cette situation est d'autant plus compliquée que le contexte actuel du marché immobilier est défavorable, ce qui freine davantage la relance du chantier.

M. PFEIFFER'OVA indique que même si le permis de construire a été déposé, le projet se heurte à une double difficulté : d'une part, la complexité des recours juridiques en cours, et d'autre part, une conjoncture économique défavorable.

Le temps passé à gérer ces blocages a également conduit à la perte de plusieurs promesses de vente, fragilisant encore davantage l'opération.

Enfin, le montage financier initial n'est plus assuré, ce qui remet en cause la faisabilité du projet dans sa forme actuelle.

7- Nuisances des activités commerciales (occupation de l'espace public, nuisances sonores et olfactives, dépôts sauvages, respect des autorisations administratives, etc.) : exemple de la salle de danse « Studios Châtillonnais » et de « Master Poulet »

Un conseiller de quartier indique que des personnes habitant l'immeuble où se trouve Master Poulet, lui avaient fait part de nuisances.

M. JACQUOT indique que des mesures ont été prises, notamment avec la restriction des heures d'ouverture et de fermeture (fixée à 23h) de cet établissement.

M. PFEIFFER'OVA indique que la municipalité a pris un arrêté limitant l'activité des commerces dans la zone, notamment la vente de poulet après 23h, jugée ni raisonnable ni utile. Les gérants de l'enseigne Master Poulet sont les seuls à avoir contesté cette décision en référé, mais ont été déboutés par le juge, qui n'a pas reconnu d'urgence à statuer.

Un nouvel arrêté municipal a été pris, mais cette fois-ci, les propriétaires ne l'ont pas attaqué.

La municipalité travaille en étroite collaboration avec la copropriété, qui dénonce plusieurs problèmes :

- Réalisation de travaux sans autorisation
- Nuisances olfactives
- Problèmes récurrents avec cette enseigne, connue pour ses conflits avec les municipalités et copropriétés sur d'autres sites

Enfin, des alertes de la préfecture ont été émises concernant des manquements à l'hygiène et des nuisances.

M. JACQUOT souligne que la police municipale reste très vigilante face aux attroupements sur la voie publique générés par ce commerce, qui ne dispose d'aucune salle de restauration pour ses clients.

M. JACQUOT précise que Madame la Maire a saisi le préfet, qui a fait preuve de réactivité sur ce dossier. Cette mobilisation s'explique par le fait que l'enseigne concernée utilise des méthodes agressives partout où elle s'implante, rendant tout dialogue avec le propriétaire impossible.

M. PFEIFFER'OVA évoque qu'en face de cette enseigne, le local du restaurant chinois, initialement pressenti pour devenir un Pizza Hut, avait été préempté par la Mairie et a finalement été repris par le propriétaire du restaurant indien situé rue de la Mairie, qui y a ouvert un second établissement.

Un conseiller de quartier alerte sur les nuisances sonores générées par « Studio Danse », notamment en soirée, en semaine et le dimanche, avec une intensification pendant l'été. La police municipale a effectué des constatations en juillet, donnant lieu à un rapport officiel.

Bien que les cours pour enfants se déroulent généralement à un volume modéré, les groupes d'adultes qui viennent s'entraîner utilisent une sonorisation très puissante, provoquant des nuisances importantes, notamment à cause des basses, particulièrement gênantes pour les riverains mitoyens, dont le conseiller lui-même.

Le bâtiment, non insonorisé, n'est pas adapté à des activités avec du son amplifié. Une visite de l'ARS réalisée il y a quelques années avait déjà constaté que les normes acoustiques n'étaient pas respectées, mais aucune suite n'avait été donnée à l'époque.

Enfin, il est souligné que la puissance de la sono dépasse largement les capacités d'insonorisation de la salle actuelle.

- M. PFEIFFER'OVA craint qu'une issue judiciaire soit malheureusement inévitable, avec un risque de dépôt de plainte, soit par le syndicat des copropriétaires, soit à titre individuel,

pouvant conduire jusqu'à une procédure devant le tribunal. Il est rappelé que la municipalité n'a pas compétence pour statuer sur l'autorisation d'une activité. Le pouvoir de police de Madame la Maire permet uniquement de verbaliser les nuisances sonores, mais elle ne peut pas interdire une activité au motif qu'elle ne serait pas déclarée comme Établissement Recevant du Public (ERP).

- M. JACQUOT indique qu'il est possible de téléphoner à la police municipale autant de fois que nécessaire afin qu'elle fasse interrompre la gêne. Il indique qu'il va en parler avec le chef de la police municipale pour relancer le dossier.
- M. PFEIFFER'OVA souligne que, comme pour Master Poulet, les marges de manœuvre sont limitées à la réduction des nuisances, voire à envisager de réduire administrativement les heures d'ouverture et de fermeture, mais cela nécessite un nombre important de constats. En effet, il faut établir une base solide pour éviter que le propriétaire de l'enseigne n'invoque une atteinte abusive à sa liberté commerciale ou un excès de pouvoir de la part de Madame la Maire.

Le conseiller de quartier précise avoir tenté une médiation via le conciliateur de justice, mais le propriétaire ne s'est pas présenté au rendez-vous. À chaque tentative de contact, il se retrouve face à une personne différente, sans interlocuteur stable, le propriétaire restant très difficile à identifier et quasiment absent, voire "fantomatique".

- M. PFEIFFER'OVA indique que, sur la base d'éléments concrets et suffisamment nombreux, il serait possible d'envisager des démarches auprès de la préfecture afin d'étudier les mesures pouvant être prises.

8- Le « squat nocturne » dans les installations de sport à l'angle des rues Courtois et Louveau

M. JACQUOT indique qu'une occupation nocturne des installations sportives bordant la coulée verte est principalement un phénomène estival. La police municipale est fréquemment sollicitée pour intervenir afin d'empêcher les jeunes de diffuser de la musique trop forte, source de nuisances sonores pour les riverains.

Un conseiller de quartier signale que les jeunes se réunissent en apportant des transats, des bouteilles d'alcool et une sonorisation, et repartent ensuite en laissant derrière eux leurs déchets.

- M. JACQUOT rappelle que lorsqu'elle est appelée, la police municipale intervient pour faire partir les groupes, et peut verbaliser en cas de constatation de consommation d'alcool ou de musique à un volume excessif.

9- Point sur le suivi des signalements de l'application « Mon Châtillon »

Un conseiller de quartier s'interroge sur le suivi des tickets signalés via l'application de la ville. Il demande s'il existe une interconnexion entre la police municipale, les services de la mairie et Vallée Sud Grand Paris pour le traitement de ces tickets.

Il cite plusieurs exemples :

- Des tickets ouverts depuis début juillet restent sans évolution notable.
- Des signalements concernant des stationnements gênants rue Louveau restent en cours plusieurs semaines avant d'être clôturés, ce qui est logique puisque le véhicule concerné a fini par partir au bout de trois semaines.
- Concernant l'éclairage public entre la rue Louveau et l'avenue de la République, certaines ampoules cassées ne sont pas réparées depuis plusieurs mois malgré plusieurs demandes adressées à Vallée Sud. Les tickets sont systématiquement notés comme « traités » au bout de 2-3 jours, mais les lampadaires restent éteints.

M. PFEIFFER'OVA indique qu'avec M. HANAFI, ils surveillent les signalements.

En fonction de la gravité ou de la récurrence des signalements, ils contactent directement les services concernés pour s'assurer que les interventions sont bien réalisées.

Il est précisé qu'il y a une forte volumétrie de demandes, notamment sur les sujets de propreté ou

liés aux parcs et jardins. Les agents ont une liste de tâches à accomplir, mais ne prennent pas systématiquement le temps de mettre à jour l'application. Une assistante est censée faire un point régulier afin de clôturer les tickets traités, mais ce suivi peut parfois connaître des retards.

Concernant les véhicules ventouse, une fois le signalement effectué, la police municipale doit procéder à une première vérification, puis revenir sur place 7 jours plus tard pour constater que le véhicule est toujours en infraction. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle peut solliciter l'intervention du prestataire pour l'enlèvement.

Afin de limiter les coûts, la police municipale attend généralement qu'il y ait plusieurs véhicules concernés avant de faire intervenir le prestataire.

Concernant les lampadaires situés sur la coulée verte, lorsque la municipalité indique qu'un ticket est "transféré", cela signifie que le signalement a été transmis au Département, propriétaire de cette zone (et non à Vallée Sud, qui n'en assure pas la gestion).

Le territoire n'a pas encore fourni d'outil pour suivre le délai de traitement de ces demandes. Vallée Sud est quant à elle chargée de relayer au Département les signalements reçus qui concernent les voies départementales.

Par ailleurs, le service informatique de la ville travaille actuellement à la mise en place de connecteurs informatiques entre les services de signalements des différentes entités (ville, Vallée Sud, Département) afin d'assurer une meilleure ergonomie pour les usagers et plus de fluidité dans le traitement des signalements par les services concernés.

Un conseiller de quartier demande combien de signalements sont effectués sur l'application *Mon Châtillon* et combien d'utilisateurs ?

M. PFEIFFER'OVA indique qu'en moyenne, il doit y avoir entre 10 et 20 signalements par jour, environ 3 000 par an.

Les thèmes principaux sont les déjections canines, les dépôts sauvages, le stationnement gênant et ventouses et plus rarement les haies non coupées.

M. MOUTON précise que la recommandation est de prendre une photo avec l'environnement autour du signalement afin de localiser plus aisément les actions à réaliser.

M. HANAFI souligne que cet outil est un vrai travail en lien avec la population et qu'il est important de s'en saisir.

M. PFEIFFER'OVA précise que des réunions de coordination de travail sont organisées avec les services municipaux pour cibler les actions en s'aidant de la cartographie de la ville.

M. JACQUOT explique que des mesures ont été adoptées en conseil municipal afin de retrouver les auteurs des infractions signalées et de leur faire régler une amende dite « transactionnelle ». L'objectif est que, lorsqu'ils sont identifiés, ces derniers prennent en charge le coût de l'intervention des services municipaux mobilisés pour traiter le signalement.

10- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier

M. JACQUOT donne la parole à M. MOUTON, adjoint aux quartiers pour le bilan 2024 du conseil de quartier.

M. MOUTON indique que cet exercice est encadré par le règlement intérieur, et précise que chaque année, il présente en conseil municipal le bilan de l'année précédente.

Ce bilan comprend :

- un rappel de l'organisation du conseil de quartier,
- des informations sur le nombre de séances, les participants, les horaires et le public présent,
- la liste des sujets inscrits à l'ordre du jour de chaque séance,
- ainsi qu'un point sur les sujets divers abordés lors des temps d'échanges au cours des réunions.

Un conseiller de quartier déplore que le courrier de Madame la Maire à la SNCF n'ait pas eu de

suite.

M. JACQUOT indique que la problématique de cette demande réside dans le fait que le contact identifié devait faire valider la requête à travers une chaîne de validation au sein de la SNCF particulièrement longue, et que, malgré plusieurs relances, la demande n'a toujours pas abouti à ce jour.

M. MOUTON précise qu'il pointera ce sujet lors du bilan en conseil municipal.

Le bilan est validé à l'unanimité par les conseillers de quartier.

11- Temps d'échanges avec les conseillers de quartier

Les échanges avec les conseillers de quartier se sont faits au fur et à mesure des points portés à l'ordre du jour.

12- Temps d'échanges avec le public

Public :1

Une personne revient sur la problématique des nuisances sonores. Elle souligne la nécessité de mettre en place des mesures de prévention en amont des nuisances, ainsi que des mesures de répression lorsque celles-ci se produisent.

Elle insiste sur l'importance d'établir un constat précis du bruit habituel, en tenant compte de sa fréquence et de son intensité, tout en reconnaissant que cette évaluation reste difficile à réaliser. Elle recommande enfin de s'appuyer sur le cadre réglementaire afin de mieux traiter ce type de situation.

13- Date du prochain conseil de quartier et modalités particulières de cette dernière séance en janvier-février 2026

Prochaine date du conseil : **jeudi 22 janvier 2026 à 20h00 en salle des mariages de l'hôtel de ville ou à la Folie Desmares.**

M. MOUTON indique que la prochaine séance ne sera pas une réunion en présence de public du conseil de quartier, mais une réunion entre les conseillers avec leurs interlocuteurs habituels de la ville.

Cette réunion se tiendra au début de l'année 2026.

Cette orientation a été discutée lors de la dernière réunion de l'Observatoire de la démocratie participative, en juin dernier : En raison des élections municipales prévues en mars 2026, la période de réserve électorale ne permettra pas d'aborder de nouveaux projets.

Ainsi, il est proposé que cette réunion à huis clos soit consacrée uniquement :

- aux sujets urgents, notamment en lien avec la police municipale ;
- au bilan 2025 des activités du conseil de quartier qui sera présenté lors du conseil municipal qui suivra.

L'ordre du jour étant épousé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 21h47

L'Adjoint à la Maire

La Co-présidente

JACQUOT Stéphane

OCAMPO Angie